

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 6 OCTOBRE 2025

DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ

Monitoring de la biodiversité et renforcement des mesures

M. **Vassilis Venizelos**, conseiller d'État et chef du DJES

M. **Yvan Rytz**, directeur général de la Direction générale de l'environnement

Mme **Catherine Strehler Perrin**, cheffe de la division Biodiversité et paysage

SOMMAIRE

1. Contexte
2. Monitoring cantonal de la biodiversité
3. Engagement du Canton en faveur de la biodiversité
4. Axes d'action prioritaires et renforcement des mesures
5. Conclusion

Contexte



Contexte

- Rôle essentiel de la biodiversité dans la vie des Vaudois-es
- La nature, meilleure alliée pour la résilience du territoire face au réchauffement climatique (dangers naturels, îlots de chaleur, inondations, etc.)
- Objectif du Programme de législature: 15 à 20% du territoire durablement consacré à la biodiversité
- Inscription de la biodiversité dans la Constitution VD
- Etat préoccupant de la biodiversité dans le canton de Vaud et urgence d'agir
- Tendence confirmée par le premier monitoring cantonal

155

**milieux naturels
dans le canton**

(230 milieux répertoriés en Suisse)

68

**milieux menacés
d'extinction
dans le canton**

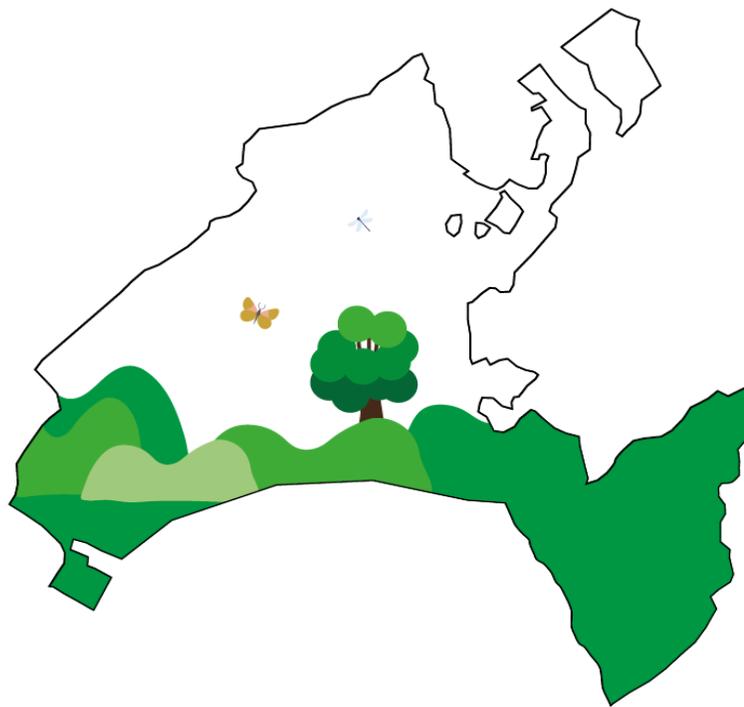
87

**milieux prioritaires
avec urgence d'action
dans le canton**

71km²

**biotopes d'importance
nationale
(2,4% du canton)**

Grande diversité d'espèces et d'habitats naturels



+ de 15 000

**espèces recensées dans
le canton depuis 1534**

(56'000 espèces répertoriée en Suisse)

2400

**espèces menacées
au moins dans le canton**

1768

**espèces prioritaires
suisses présentes dans le canton**

1128

**espèces avec urgence
d'action**

+25%

**espèces exotiques
envahissantes en 5 ans**

2.

Monitoring cantonal de la biodiversité



Premier monitoring cantonal de la biodiversité

- Une des mesures prévues dans le Plan d'action biodiversité 2019-2030, également demandée par le Grand conseil
- Art 49 de la loi sur la préservation du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)
- Complète les outils existants en offrant un état de situation plus précis pour quatre domaines clés (agriculture, bâti, eau, forêt)
- Pour prioriser les milieux et espèces nécessitant une intervention et les mesures à engager pour freiner la perte de biodiversité dans le canton

58 indicateurs

200 expert-e-s impliqué-e-s

2000 sites couverts

Quelques résultats globaux

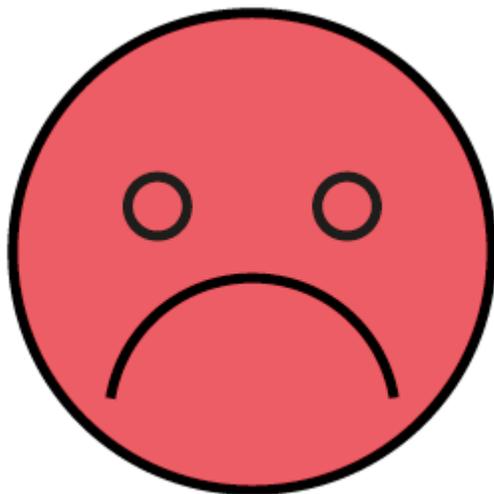
→ les efforts portent leurs fruits



- De nombreuses espèces se maintiennent et voient leurs effectifs augmenter grâce aux efforts globaux de promotion de la biodiversité mis en place dans le canton et à l'intégration de la biodiversité dans des politiques sectorielles
- La part de surfaces dévolues à la biodiversité en forêt et en zone agricole augmente

Quelques résultats globaux

→ la nature de qualité est insuffisante

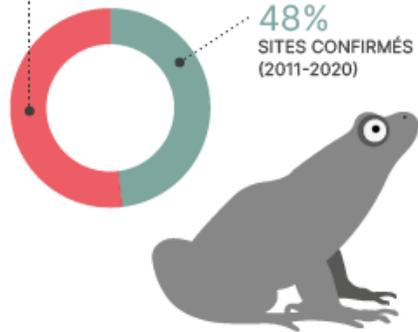


- Certains milieux naturels dignes de protection voient leur surface se réduire
- La situation des espèces menacées tend pour plusieurs d'entre elles à se dégrader
- Les espèces invasives augmentent et menacent la diversité des milieux et des espèces

Disparition des espèces prioritaires sur de nombreux sites

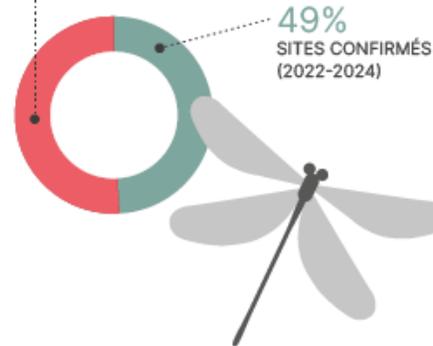
BATRACIENS
9 espèces, 706 sites

52%
SITES CONSIDÉRÉS
COMME DISPARUS APRÈS 1980



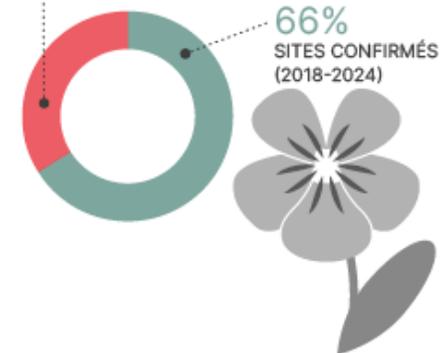
LIBELLULES
7 espèces, 91 sites

51%
SITES CONSIDÉRÉS
COMME DISPARUS APRÈS 2001



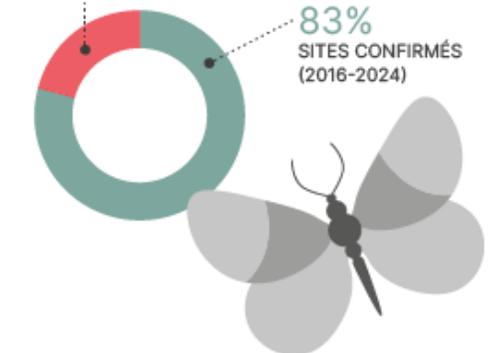
PLANTES VASCULAIRES
66 espèces, 407 sites

34%
SITES CONSIDÉRÉS
COMME DISPARUS APRÈS 1980



PAPILLONS
9 espèces, 272 sites

17%
SITES CONSIDÉRÉS
COMME DISPARUS APRÈS 2000



Extrait de l'évolution des stations d'espèces prioritaires depuis la fin du 20e siècle jusqu'à nos jours.

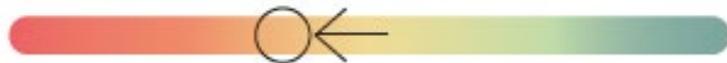
Résultats par domaine

1. Agriculture

Prairies et pâturages secs
d'importance nationale

Etat actuel et tendance:

Etat actuel et tendance:

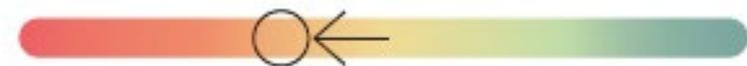


2. Forêt

Plan d'eau batraciens



Etat actuel et tendance:

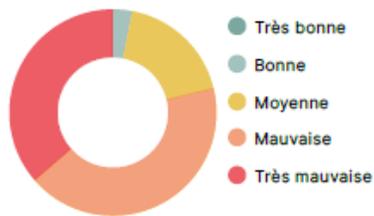


Résultats par domaine

3. Bâti

Qualité biologique

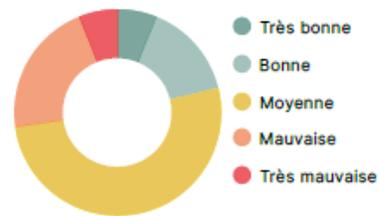
ARBUSTES 2021-2023



• État actuel et tendance
2021 à 2023



PRAIRIES 2021-2023



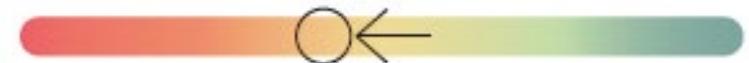
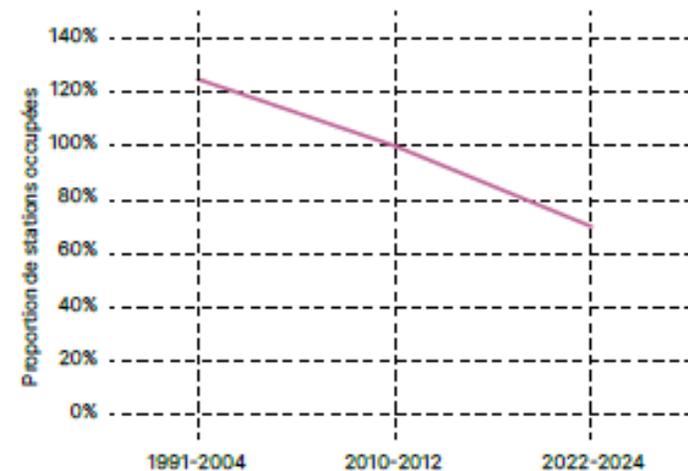
• État actuel et tendance
2021 à 2023



4. Eau

Ombre de rivière

Etat actuel et tendance:



3.

Engagement du Canton en faveur de la biodiversité



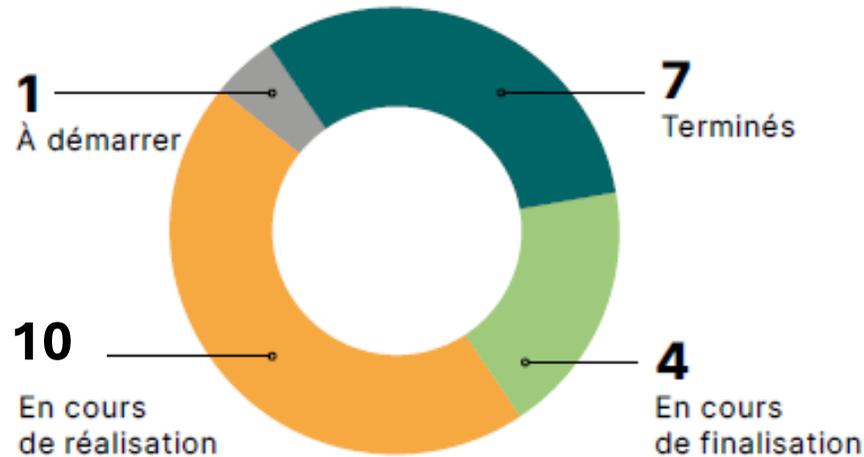
Plan d'action biodiversité 2019-2030

- Objectifs cantonaux calés sur la Stratégie biodiversité de la Confédération
- Centré sur l'action de l'Etat (11 entités impliquées)
- 6 axes toujours d'actualité, mais 4 axes prioritaires à renforcer
- 22 projets pilotes et 13 mesures cadre, dont le monitoring cantonal et l'adaptation du cadre légal



Etat d'avancement du plan d'action

PROJETS PILOTES - ÉTAT D'AVANCEMENT



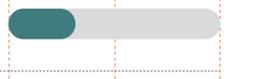
MESURES

ÉTAT D'AVANCEMENT

Protection et renforcement de la biodiversité sur les surfaces de l'État



Sécurisation des surfaces de valeur pour la biodiversité par l'aménagement du territoire



Maintien et promotion de la biodiversité en zones agricoles



Maintien et promotion de la biodiversité en forêt



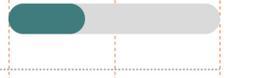
Maintien et promotion de la biodiversité des lacs et cours d'eau



Maintien de la biodiversité dans les carrières et gravières pendant et après leur exploitation



Maintien et mise en réseau des biotopes et des espèces



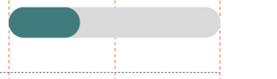
Conservation et développement de la biodiversité dans l'espace bâti



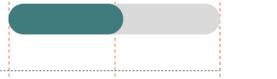
Conservation et renforcement de la biodiversité le long des routes cantonales



Renforcement du thème de la biodiversité dans l'enseignement obligatoire



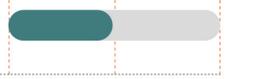
Monitoring de la biodiversité



Actualisation et mise en cohérence du cadre légal



Suivi de la mise en oeuvre, optimisation de la gestion et échanges de données



Un engagement concret du Canton

- Nouvelle loi sur la préservation du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)
- Adoption de la Politique forestière 2040 (Polfor)
- Adoption du Plan d'action sols vaudois
- Révision des planifications de renaturation des rives et cours d'eau avec un effort soutenu pour la réalisation des projets
- Nouveaux inventaires en cours (dont arbres remarquables, biotopes d'importance régionale, des réserves d'oiseaux, etc.)
- Mise en œuvre du crédit de 2022 pour la protection et la revitalisation des biotopes d'importance nationale

4.

Axes prioritaires et renforcement des mesures



1. Préservation des espèces prioritaires et de leurs habitats

Objectif

- Protéger les espèces menacées également hors des biotopes et leur offrir des habitats de qualité

Mesures

- Renforcer les populations des espèces les plus menacées ou dont les effectifs sont critiques



2. Nature dans l'espace bâti

Objectif

- Renforcer la nature partout où cela est possible (immeubles, parkings, routes, jardins, etc.)

Mesures

- Promotion, conservation, restauration de la biodiversité et de paysages attractifs au travers de subventions aux communes:
 - Nichoirs, plantation d'arbres, arrachage de lauriers, etc. (en cours et à poursuivre)
 - Techniques innovantes, prairies, soutien démarche participative (à venir)



3. Infrastructure écologique

Objectif

- Permettre aux espèces de se déplacer dans un environnement qui change et un climat qui se réchauffe
- Leur garantir sur le «parcours» des surfaces de qualité et en suffisance pour se reproduire et se nourrir

Mesures

- Élaboration d'un plan sectoriel pour l'infrastructure écologique, infrastructure qui pourra être rendu fonctionnel
 - Renforcement de la trame humide avec la création de plans d'eau
 - Assainissement des corridors et obstacles aux déplacements, création de crapauducs, passage grande faune



4. Espèces exotiques envahissantes

Objectif

- Gérer les espèces exotiques envahissantes qui menacent la biodiversité et la qualité de vie

Mesures

- Agir en amont avant l'arrivée de ces espèces
- Les éradiquer dans les biotopes et autres surfaces clés de l'infrastructure écologique
- Agir de manière concertée sur le solde du territoire pour les contenir



Calendrier de mise en œuvre

- Nouvelles demandes de financement fin 2025 et début 2026:
 - Nature dans l'espace bâti
 - Corridors à faune
 - Gestion des organismes exotiques
 - Mesures ciblées pour la conservation des espèces menacées et de leurs habitats
- Fin 2025: planification de l'infrastructure écologique et de la stratégie de conservation des espèces
- 2022-2007: nouvel inventaire des habitats d'espèces prioritaires (LPrPNP)
- 2024-2026: nouvelles réserves d'oiseaux (RLfaune)

Conclusion

- L'érosion de la biodiversité dans le canton se poursuit
- Nous savons ce que nous devons faire et comment le faire
- Nécessité de monter en puissance car les mesures prises sont efficaces mais pas suffisantes
- Monitoring nécessaire pour objectiver les avancées et les lacunes
- Fonctionner par opportunité, agilité. Petits budgets, grands effets vs. coûts de l'inaction
- Action locale, impact local et global



Merci de votre attention

www.vd.ch/biodiversite